

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition d'un emplacement réservé Rue du Manoir

Il est proposé l'acquisition d'un emplacement réservé d'une surface d'environ 13 m² sur la parcelle cadastrée section AM numéros 197, propriété de Madame Anne Le Bloch et Monsieur Yann Calvar, 16 rue du Manoir, dans le quartier du Moulin vert, afin de réaliser un élargissement de la voirie.

Madame Le Bloch et Monsieur Calvar sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AM numéro 197 sur laquelle se trouve l'emplacement réservé numéro 7 identifié au PLU pour la réalisation d'un élargissement de la rue du Manoir.

Après négociation avec les propriétaires du bien, l'acquisition de cette emprise s'élève à un montant de 50 €/m². Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la Ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser l'acquisition de l'emprise de 13 m² environ au prix de 50€/m² pour réaliser un élargissement de la voirie ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.